RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

**CANTON: BAVANS** 

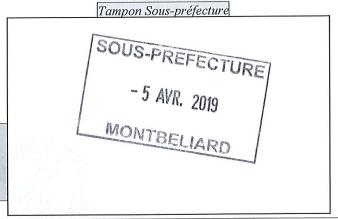
**COMMUNE: BAVANS (25550)** 

N° INSEE: 25048

N° 08/2019

Nos réf.: AT/HT/DB/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



# **DATE DE CONVOCATION :**

06/03/2019

### **DATE D'AFFICHAGE:**

14/03/2019

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 27

Présents : 18 Votants : 24

Ayant donné procuration: 6

Absents excusés: 1

Absents: 2

Exclus: 0

#### **OBJET:**

Subvention / Réfection revêtement rue des Acacias

#### **RÉSULTAT DU VOTE:**

- Pour: 24

- Contre: 0

- Abstention: 0

L'an deux mil dix neuf le quatorze mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire

<u>Étaient présents</u>: TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska.

<u>Était représentée</u> : BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, PLANÇON Aurélie, MÉRAUX Jocelyne.

Procuration donnée: BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.

Absente excusée : DELMARRE Véronique,

Absents: MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.

Madame Céline JELIC est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Bavans, sur proposition de Madame le Maire, Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention:

- sollicite la participation de l'État au titre des fonds DETR,
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection du revêtement de la rue des Acacias à Bavans dont le montant s'élève à 21 156.00 € HT soit 25 387.20 € TTC,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant (montants en € TTC) :
- Fonds propres de la commune en fonction des participations attendues :

17 982.60 €

Subvention DETR (État) de 35% :

7 404.60 €

- sollicite en conséquence le soutien financier de l'État,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/03/2019 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le J.Y. 03. 2019

Publiée le J.Y. 03. 2019

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

B

SOUS-PREFEC - 5 AVR. 2019 MONTBELIARD